

Communiqué

du 25 août 2010

AGIR
POUR
REUSSIR
www.cma13.fr

Du 28 septembre au 13 octobre, élections aux Chambre de métiers A la rentrée, les artisans éliront leurs représentants

Les représentants à la Chambre de métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône seront élus au mois d'octobre, parmi les artisans du département. Les artisans inscrits au Répertoire des Métiers auront du 28 septembre au 13 octobre pour voter par correspondance.

Les Chambres de métiers et de l'artisanat représentent les intérêts généraux de l'artisanat. Elles constituent le premier réseau d'appui aux entreprises artisanales. Elles les accompagnent à chaque étape de leur vie (orientation des jeunes en apprentissage, création d'entreprise, management, gestion, formation, export, développement durable, démarche qualité...). Pour mener à bien ces missions, les administrateurs des Chambres de métiers et de l'artisanat sont eux-mêmes des chefs d'entreprise artisanales. Ils connaissent donc bien la réalité du secteur et de ceux dont ils sont les porte-parole.

Sont électeurs tous les chefs d'entreprise individuelle ou dirigeants de personne morale ainsi que leurs conjoints inscrits ou mentionnés au Répertoire des Métiers au 13 avril 2010, quel que soit leur régime fiscal ou social. Tous recevront personnellement un kit de vote qui leur permettra de faire entendre leur voix par correspondance, du 28 septembre au 13 octobre 2010 minuit.

La Chambre de métiers et de l'artisanat les invite à se mobiliser massivement pour que l'artisanat continue à peser dans les décisions de développement local, les règlements et lois. Ce sont en effet la bonne représentativité de leurs intérêts et le maintien du service de proximité dont ils bénéficient qui sont en jeu.



Contact presse : Marge Vandendries
Tél. : 04.91.32.24.76 - Port. : 06.71.84.48.39
Mail : mvandendries@cm13.org
www.cma13.fr



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Bouches-du-Rhône